



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical  
du 17 juillet 2009*

### **Réunion du comité syndical du 17 juillet 2009**

Le comité syndical, initialement prévu le 10 juillet 2009, a été reporté au 17 juillet 2009 en raison du décès de son Président, M. Philippe ARCILLON, en date du 7 juillet 2009. Il s'est réuni à la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur Thierry VANSEVENANT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, faisant fonction de Président.

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

###### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

###### **Représentants des Communes**

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE

##### **Membres suppléants :**

###### **Représentant du Département de la Somme**

- Monsieur Claude JACOB

###### **Représentant des Communes**

- Monsieur Christophe DESMARET
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Stéphane POIX

### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Hugues de MALEISSYE-MELUN
- Monsieur André LEDUC
- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Valérie MONFLIER

### **ABSENTS EXCUSES**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON – LE TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur René LOGNON

#### **Représentants des Communes**

- Monsieur Emmanuel MACQUET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Yoland GEST

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

#### **1 - Taxe de séjour – Tarifs 2010**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reconduire, en matière de taxe de séjour forfaitaire, les tarifs de l'hôtellerie de plein air relatifs aux campings \*\* ou moins et aux aires naturelles de camping ou emplacements caravanes en vigueur pour l'année 2009 et de fixer ceux relatifs aux campings \*\*\* ou plus à 0,50 € et de reconduire, en matière de taxe de séjour au réel, les tarifs des autres hébergements en vigueur pour l'année 2009.*

#### **2 - Taxe de séjour – Création d'une régie de recettes**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président, à créer une régie de recettes « taxe de séjour », nommer Madame Delphine GAPENNE, régisseur principal et Mesdames Isabelle DE LIEGE et Annie-Claude CRESSENT, régisseurs suppléants, à signer la décision portant institution de la régie de recettes, l'arrêté portant nomination d'un régisseur principal et des régisseurs suppléants.*

#### **3 - Lieu et date des prochains bureaux et comité syndical pour le mois de septembre 2009**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du prochain comité syndical à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville.*

#### **4 - Convention liant le Conseil Général de la Somme au syndicat mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical par :*

☛ 14 voix "pour" : M. MASSET (1 voix), M. MACHAT (1 voix), M. BUISINE (2 voix), M. VANSEVENANT (2 voix), M. LOTTIN (2 voix), M. MATHON (2 voix), M. PROYART (2 voix), M. HORVILLE (1 voix) M. HENOCQUE (1 voix),

☛ 7 voix "contre" : M. WADOUX (1 voix), M. HAUSSOULIER (1 voix) M. TISON (1 voix), M. GORRIEZ (1 voix), M. DUCROCQ (1 voix), M. POIX (1 voix), M. LETOCART (1 voix)

☛ et 5 abstentions : Mme SUEUR (1 abstention), M. MAISON (1 abstention), M. CHATELAIN (1 abstention), M. VOLANT (1 abstention), M. BOUTIN (1 abstention)

*approuve les termes de la convention liant le Conseil Général et le Syndicat Mixte et autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président, faisant fonction de Président, à la signer.*

## 5 - Conventions cynégétiques pour les terrains du Conservatoire du Littoral situés sur les communes de Cayeux-sur-Mer et Woignarue

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les deux conventions et autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à les signer.

## 6 - Adhésion du syndicat mixte au réseau « Wetland Link International (WLI) ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à adhérer au réseau au titre de la Maison Ramsar, de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, de la réserve naturelle et du Parc ornithologique.

### NOYELLES-SUR-MER

## 7 - Cimetière chinois de Nolette

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à rechercher les financements pour les acquisitions foncières et pour les aménagements de la phase 1, lancer la procédure d'acquisitions foncières à l'amiable ainsi qu'une consultation de marché pour la mission de maîtrise d'œuvre et approuve les plans de financements suivants :

### PHASE ACQUISITIONS

	Plan de financement initial		Plan de financement prévisionnel	
	50 000 €		50 000 €	
Commune de Noyelles-sur-Mer	15 000 €	30 %	10 000 €	20 %
Syndicat mixte (dotation investissement CG 80)	35 000 €	70 %	20 000 €	40 %
Conseil Régional			20 000 €	40 %

### PHASE AMENAGEMENTS TRANCHE 1

Coût des travaux	323 000 €	100 %
Syndicat mixte (dotation investissement CG 80)	80 750 €	25 %
Conseil Régional de Picardie	80 750 €	25%
Interreg IV	161 500 €	50 %

## DESTINATION BAIE DE SOMME

## 8 - Fourniture et livraison de matériel et produits d'entretien et d'hygiène pour le syndicat mixte et les sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société ISAMBOURG, offre économiquement la plus avantageuse, et autorise son 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

## 9 - 10<sup>ème</sup> congrès des piscines à Lyon – Prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'autoriser son 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à prendre en charge la somme correspondant à la différence des frais réellement engagés et le montant restant à la charge de chacun des deux agents, soit 170.04 € pour Pascal TELLIER comme pour Catherine PRUVOST.

## 10 - Modification du taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Dans le cadre de l'harmonisation du fonctionnement de nos différents sites, et sous réserve de la concordance de cette décision avec les décrets d'application attendus, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 25 "pour" et 3 abstentions (MM. HAUSSOULIER, POIX et BOUTIN) que la baisse intégrale de la TVA s'applique sur :

- une entrée

- un plat chaud (viande ou poisson)
- un dessert
- un menu enfant
- un jus de fruit
- les eaux minérales en grande bouteille
- le thé

et décide de maintenir le tarif actuel de vente malgré la baisse de la TVA pour le reste des cartes de restauration des sites.

## **HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU**

### **11 - Gestion du Personnel**

#### **11/1 - Contrat d'apprentissage d'un serveur**

*Considérant la nécessité de donner les moyens d'apprendre un métier ainsi que de renforcer l'équipe du restaurant, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son 1<sup>e</sup> Vice-Président faisant fonction de Président, à signer un contrat d'apprentissage.*

#### **11/2 - Avenant au contrat à durée indéterminée d'un chef de réception**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.*

#### **11/3 - Avenant au contrat à durée indéterminée d'un comptable**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.*

## **GOLF DE BELLE DUNE**

### **12 – Carte pass**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de passer cette carte en offert.*

### **13 - Autorisation de commencement de travaux au profit de la SNC "Quend Loisirs"**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président faisant fonction de Président à signer une autorisation de commencement de travaux au profit de la SNC "Quend Loisirs".*

## **Rapport d'information**

### **Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de juin 2009**